

AU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Comptes administratifs 2022

Les résultats des comptes administratifs 2022 suivants sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

Budget principal						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		863 149,89	4 194,31		4 194,31	863 149,89
Opérations de l'exercice	318 497,58	489 343,31	271 752,11	315 564,09	590 249,69	804 907,40
TOTAUX	318 497,58	1 352 493,20	275 946,42	315 564,09	594 444,00	1 668 057,29
Résultats de clôture		1 033 995,62		39 617,67		1 073 613,29
Restes à réaliser			497 237,54		497 237,54	
TOTAUX CUMULES	318 497,58	1 352 493,20	773 183,96	315 564,09	1 091 681,54	1 668 057,29
RESULTATS DEFINITIFS		1 033 995,62	457 619,87			576 375,75

Budget CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 826,18				1 826,18
Opérations de l'exercice	1 126,13	3 500,00			1 126,13	3 500,00
TOTAUX	1 126,13	5 326,18			1 126,13	5 326,18
Résultats de clôture		4 200,05				4 200,05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 126,13	5 326,18			1 126,13	5 326,18
RESULTATS DEFINITIFS		4 200,05				4 200,05

Budget assainissement						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	17 824,25			7 980,42	17 824,25	7 980,42
Opérations de l'exercice	38 040,09	28 273,64	38 674,67	64 037,00	76 714,76	92 310,64
TOTAUX	55 864,34	28 273,64	38 674,67	72 017,42	94 539,01	100 291,06
Résultats de clôture	27 590,70			33 342,75		5 752,05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	55 864,34	28 273,64	38 674,67	72 017,42	94 539,01	100 291,06
RESULTATS DEFINITIFS	27 590,70			33 342,75		5 752,05

Budgets primitifs 2023

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif principal 2023 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif principal 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	497 237,54	0,00
Budget 2023	1 063 540,77	442 290,93	1 388 699,85	1 801 445,63
Résultats N-1	0,00	621 249,84		84 491,76
TOTAL	1 063 540,77	1 063 540,77	1 885 937,39	1 885 937,39

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif CCAS 2023 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif CCAS 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00
Budget 2023	7 700,05	3 500,00
Résultats N-1	0,00	4 200,05
TOTAL SECTION	7 700,05	7 700,05

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2023 qui vient d'être présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif assainissement 2023 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif assainissement 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2022	39 221,69	66 812,39	707 035,32	673 692,57
Résultats N-1	27 590,70	0,00	0,00	33 342,75
TOTAL SECTION	66 812,39	66 812,39	707 035,32	707 035,32

Taux d'imposition

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Le dossier des travaux d'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public présenté par le Territoire Energie 63 – TE 63- au titre des fonds de transition écologique dans le cadre de France Relance a été retenu.

Ce programme vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public de TE63.

Plan de financement :

Montant des dépenses HT : 5 300 € HT
Subvention France Relance : 3 710 € HT
Part TE 63 : 1 060 € HT
Part commune : 530 € HT

TE 63 – Réfection lanternes vétustes « Bonnabaud »

Estimatif de la réfection de deux lanternes vétustes au village de Bonnabaud : 1 500 € HT.
TE63 prend en charge 50% du montant HT et que la commune versera un fonds de concours égal à 50% de ce même montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 750,48 €.

TE63 - Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Estimatif du TE63 pour la mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public : 9 900 € HT.
TE63 prend en charge 60% du montant HT et que la commune versera un fonds de concours égal à 40% de ce même montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 3 960,00 €.

FEDER-FSE Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027

Demande subvention pour mise en valeur des anciennes caves d'affinage du fromage bleu d'Auvergne et de l'ancien hameau des Chazaloux (camp des Chazaloux).

FIC 2023

Dépôt d'un dossier de travaux de réfection de voirie communale : 165.150 € HT

Implantation d'un pylône 4G

Dans le cadre du new deal « plus de zone blanche » suite à de nombreuses réclamations d'habitants de la commune concernant la difficulté de connexion, et grâce à l'appui du conseil municipal, décision des pouvoirs publics (Région et Département) d'implanter un pylône 4G. Quatre sites possibles retenus par Orange, en charge d'effectuer la recherche du site le mieux approprié pour sa mise en place de cette antenne commune aux opérateurs Orange, Bouygues, SFR :

- pylône cheminée sur la salle polyvalente
- pylône cheminée sur la mairie
- pylône cheminée sur le grand hangar communal
- pylône traditionnel sur la parcelle ZL 69

Pour tous les partenaires impliqués, la solution 4 (parcelle ZL 69) convient le mieux : loin des habitations, rayon de couverture le meilleur et le plus loin.

Assainissement collectif

Mise en séparatif du réseau des eaux usées-eaux pluviales au village de Bonnabaud, réfection boîte de branchement au village de Roure.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour les eaux usées

Devant la mise en demeure par la DDT relative aux travaux d'assainissement à effectuer pour une mise aux normes des réseaux et stations d'épuration obsolètes de deux villages de la commune (Bonnabaud et Rosiers) et du diagnostic assainissement confié au cabinet EGIS EAU, décision de réaliser en premier les travaux prioritaires de mise aux normes du village de Bonnabaud avec mise en séparatif eaux usées-eaux pluviales, ainsi que le scellement de trois boîtes de branchement sur l'assainissement collectif au village de Roure.

Financement prévisionnel :

Montant HT 568.000 €
Subvention CD63 : 160.600
Subvention Agence de l'eau 160.000
Emprunt : 80.300

Dépôts des dossiers de subvention pour les eaux usées auprès du Département et de l'Agence de l'eau.

Concernant les eaux pluviales, (montant prévisionnel : 166.500) une subvention DETR de 50 % peut être accordée si les travaux se font en même temps que les eaux usées.

Vente d'herbe Roure pour l'année 2023

Appel d'offres pour vente d'herbe concernant la parcelle ZO 50 (parcelle c), partagée en deux : 1ère parcelle d'une superficie de 1ha 36a 97ca, 2ième parcelle d'une superficie de 0ha 25a 00ca
Seule une offre de François Fournier est arrivée en mairie.

Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Convention de fonds de concours pour remboursement cotisation ADIT

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé la mise en place d'une convention de fonds de concours afin de rembourser les communes adhérentes sur la cotisation du tarif de base 4 € par habitant à compter de l'année 2022.

Redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications - orange

Application des tarifs maximums prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, en l'occurrence Orange.

RODP ORANGE - COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL									
Année	Tarif de base aérien	Kms aérien	Coefficient d'actualisation	Sous-total	Tarif de base souterrain	Kms souterrain	Coefficient d'actualisation	Sous-total	Total global
2023	40,00 €	6,306	1,56490	394,75 €	30,00 €	11,738	1,56490	551,10 €	945,85 €

A revaloriser chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Suppression du poste d'agent de maîtrise principal et création d'un poste d'adjoint technique

Les communes de moins de 1 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire par voie de mutation, il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal et de créer un poste d'Adjoint technique de catégorie C, de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent pour une durée d'un an.

Personnel communal

Monsieur Aurélien GANNE est retenu en CDD, pour une durée de 1 an dans un premier temps.

Enrochement rue sous cimetière

Suite affaissement du mur sous la voie communale A19, qui avait été refait en 2021, trois entreprises ont été consultées pour les travaux d'enrochement : COUDERT, LOUVET et BEZANCON. Seules les entreprises COUDET et LOUVET ont répondu.

Estimatif fourni par l'ADIT : 64 800 € HT. L'entreprise COUDERT est retenue pour un montant de 60.390 €

Amendes de police

La subvention concernant les dossiers des amendes de police sont plafonnées à 7 500 € pour 10 000 € de travaux.

Deux aménagements de sécurité sont prévus :

➤ au lieu-dit Bannières sur la Route Départementale RD 578, classée « D » au schéma directeur du réseau routier, pour sécuriser et matérialiser les deux arrêts de bus sur chaussée plus une traversée piétonne.

➤ sur une voie communale au lieu-dit Tournebise pour sécuriser le carrefour en créant un plateau traversant avec passage piéton.

- la mise en oeuvre d'enrobés sur chaussée pour la réalisation du plateau et sur trottoir pour l'arrêt de bus ;

- la pose de panneaux de police avec pré-signalisation ;

- la réalisation du marquage au sol des rampants de plateau, de l'arrêt de bus et des deux passages piétons en peinture.

Le coût total des travaux est estimé par l'ADIT à 25 445 € HT.

Monsieur Patrice LABONNE accepte de vendre à la commune une partie de parcelle située à Tournebise, longeant la route principale

Appel d'offres pour une vente d'herbe pour l'année 2023 concernant la parcelle ZD 28 0ha67a41ca.

Dans l'attente d'un aménagement futur de cette parcelle en parking pour accès aux anciennes caves et camp des chazaloux, appel d'offre annuel pour une vente d'herbe. Deux offres sont arrivées en mairie. Attribution à MM. Monnet ces derniers étant les mieux disant.

Demande de l'Association La Diane

Nécessité d'acheter une clôture de 2.000 € pour l'installer aux abords des parcelles dégradées par les sangliers. La fédération de chasse participe à hauteur de 50%.

Considérant qu'un emplacement pour le local de chasse est mis à disposition des chasseurs dans le hangar communal, participation de la commune à hauteur de 500 €.

Poteaux incendie Bonnabaud

Deux poteaux incendie vont être remplacés lors des travaux de renouvellement de la conduite d'eau à Bonnabaud. Le montant s'élève à 2 500 € HT.

Section de Bonnabaud – vente parcelles

Les électeurs de la section de Bonnabaud ont été convoqués le samedi 13 mai 2023 de 10 heures à 12 heures en mairie, pour exprimer leur avis sur la vente de deux parties de 1000 m² de la parcelle ZL 61 (superficie totale 14 684 m²) au profit l'une à Mme Ghislaine Giglione, l'autre au profit de M. Hervé Bréhier et Mme Marion Chambinaud. Avis favorable pour les deux ventes

Commissions et délégations (remplacement suite décès M. Jacky FOUILHOUX)

Commission de contrôle des listes électorales

*M. Kevin DA COSTA

Cérémonies monument et funèbres :

- M. Jean-Paul GOY,

(M. Roger PRUGNARD et M. Aurélien GANNE se chargeront de la mise en place des drapeaux)

Développement touristique :

- M. Rémi BERNARD, Vice-président
- M. Marc TARDIF, suppléant

Salle polyvalente :

- Mme Marianne VIGIGNOL

(Les employés se chargeront de l'état des lieux entrée et sortie)

CCAS :

- M. Quentin LE BOULAIRE

UNESCO :

- Mme Janette VIALETTE-GIRAUD, Titulaire
- Mme Marianne VIGIGNOL, suppléante

Desserte forestière

Deux avant-projets ont été retenus et seront étudiés dans le cadre de ce programme initié par la communauté de communes.

Animation foncière agricole, désignation d'un référent communal

A la demande du Département désignation d'un référent ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la commune. Jean-Paul GOY est désigné.

Choix maître d'oeuvre travaux Chazaloux-caves

Les anciennes caves :

Atelier Cap Paysages Urbanisme est le seul à avoir répondu à l'appel d'offres.

L'offre est répartie de la façon suivante :

1. Atelier Cap Paysages Urbanisme Pierre Déat (paysage urbanisme géologie)
2. Die Werft (architecture scénographie)
3. Sylva Conseil (Ingénieur structure bois et métal)

Travaux d'aménagement prévus en 2024

Les Chazaloux :

Visite du site des Chazaloux avec l'association « artisans bâtisseurs de pierres sèches ». Très intéressée car ce sont des pierres de lave uniques dans le pays (peu lourdes avec facilité de manipulation), elle envisage des ateliers pour personnes intéressées par la construction de murs en pierres sèches.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement à Bonnabaud-le-Bourg-Roure

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement des secteurs le Bourg, Bonnabaud et Roure : COUDERT, TP LYAUDET et ROBINET.

L'entreprise TP LYAUDET est retenue pour un montant total de 418 236,10 € HT réparti de la façon suivante :

- Eaux usées pour un montant de278 942.60 € HT
- Eaux pluviales pour un montant de139 293.50 € HT

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

M. Philippe GAZAGNES, Administrateur et Magistrat administratif retraité est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Nécessité de renouveler la désignation d'un Elu Référent Séniors au sein du CLIC Riom Limagne Combrailles.

Madame Marianne VIGIGNOL est désignée référent Séniors.

Approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier proposée par l'Office National des Forêts

Depuis le 01/01/2019, les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : ROSIERS

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé				
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1	E1	219	5,5	2020	2025	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF						

Forêt de : ROURE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé				
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
2	E1	46	1,2	2020	2025	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF						
3	E1	116	2,3	2020	2025	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF						

Comité des Fêtes – subventions 2023

Demande de subvention de soutien par le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-le-Chastel pour l'année 2023 ainsi qu'une participation financière pour l'achat d'un feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la fête patronale.

Attribution de la subvention de 300 euros initialement prévue pour le Foyer Rural et à titre exceptionnel, participation de 250 euros pour l'achat du feu d'artifice.

Eau et assainissement

Transfert des compétences aux communautés de communes en 2026.

Dépliant randonnée

Création d'un dépliant regroupant l'ensemble des randonnées de la commune, réalisé par Marianne Vigignol. Il est disponible en Mairie, à l'office de tourisme et a été adressé à toutes les personnes propriétaires de gîtes ou de chambres d'hôtes.

Frais de fonctionnement écoles primaires 2022-2023

Pour Pontgibaud et Mazayes : La somme de 350 € par élève de notre commune scolarisé.

Demande abribus à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation d'un aménagement pour sécuriser et matérialiser l'arrêt de bus situé au lieu-dit Bannières sur la Route Départementale RD 578.

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abribus :

- 1) une aide sous forme de subvention à hauteur de 80% du montant HT pour la réalisation de la dalle béton nécessaire à la pose de l'abri,
- 2) la fourniture et la pose des abris par la Région.

Devis fourni par l'entreprise Crouzeix pour réaliser le terrassement et la dalle béton de 4 m x 2 m sur une épaisseur de 20 cm.

L'abribus actuel sera déplacé au village de Roure qui n'en possède pas.

Biens sans maître

Les biens vacants, deviennent, après mise en œuvre des procédures prévues, propriété de la commune.

La vacance des parcelles cadastrées A971 et A973 a été constatée par un arrêté municipal du 16 février 2023 et seront incorporées dans le domaine communal.
La parcelle cadastrée ZL 113 d'une superficie de 2 112 m² est sans propriétaire. Lancement de la procédure.

SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ANNÉE 2022

Présentation et approbation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet

Aide exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école de Pontgibaud

Versement à la coopérative scolaire de l'école de Pontgibaud, pour la classe découverte, d'une aide exceptionnelle de 55 € par enfant domicilié sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel soit 14 enfants CE2-CM2.

Transition écologique

Visite de Monsieur Firkowski et d'un architecte du CAUE.

Des travaux sont à prévoir dans le bâtiment mairie.

- installer un programmateur de chauffage,
- remplacer la porte d'entrée en bois et refaire le seuil,
- mettre un éclairage Led,
- refaire le plancher de la petite salle afin d'isoler la cave par le plancher et prévoir une VMC.

Cimetière

Certains administrés ont manifesté leur interrogation de voir le cimetière non désherbé.

N'ayant plus le droit d'utiliser de désherbant, il sera peu à peu enherbé et tondu par les employés.
Information posée dans le cimetière.

FIC 2024

La demande de subvention pour la voirie Roure n'ayant pas été retenue, est reportée sur 2024.

Renouvellement adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme

Adhésion à compter du 1er janvier 2024

Association pour Chazaloux-caves

Création d'une association pour valoriser et sauvegarder les lieux mais aussi proposer des animations. Demander à Madame Marianne Vigignol de mener à bien la création de cette association.

TE 63 : Réfection des lanternes BF en LED

Estimatif du TE63 pour la réfection des lanternes BF en LED : 46 000 € HT.

TE63 prend en charge 50% du montant HT et la commune versera un fonds de concours égal à 50% de ce même montant.

TE 63 : Réfection des lanternes capots plastiques et optimisation E.P en LED

Estimatif du TE63 pour la réfection des lanternes capots plastiques et optimisation E.P en LED : 23 000 € HT.

TE63 prend en charge 50% du montant HT et la commune versera un fonds de concours égal à 50% de ce même montant.

Lotissement Lachaux

Devis de l'entreprise LOUVET pour la réfection du fossé (42 m) le long de la voie communale du lotissement Lachaux accepté à 3 510 € HT.

Demande aide exceptionnelle RPI Chapdes-Beaufort Pulvérières

Décision de verser au RPI Chapdes-Beaufort Pulvérières, pour la classe de mer, une aide exceptionnelle de 55 € par élève domicilié sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel

Demande subvention route des mines

Demande d'aide financière pour le développement de l'association du musée de la route des mines. Avis défavorable car non prévue au budget 2023. Proposition faite de renouveler la demande avant le vote du budget 2024.

Plan de gestion ENS

Pour la mise en place d'un nouveau plan de gestion, obligation de fournir à nos aides financeurs (Conseil Départemental et Agence de l'eau) un bilan du plan de gestion terminé. Consultation de plusieurs cabinets pour faire une proposition de prix pour effectuer à la fois le bilan du plan terminé et la rédaction du nouveau.

Impayés locataires.

Compte tenu des multiples échanges restés infructueux entre la mairie et deux locataires n'étant pas à jour du paiement de leurs loyers, il est demandé à Maître Anne MARION, Avocate au cabinet Teillot et Associés de lancer :

- Une procédure d'expulsion pour non-exécution des engagements du bail commercial et une somme importante de loyers impayés à l'encontre de l'un.
- Une procédure pour retard de loyers impayés à l'encontre de l'autre.

Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Demande, via une délibération, l'abrogation de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience » concerne, entre autres, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050 de la zéro artificialisation nette. Elle établit également un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.